

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

18/10/2023

26 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, MM., LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 Pouvoirs : LOMBARD Daniel à Daniel PEYSSONNERIE, MADELON Caroline à Françoise HERRAULT, M. PERSON Philippe à ANDRE Valérie, PICHE Barthélémy à LESAGE Claude, YACONO Céline à LECOCQ Pascal, LARDE Alain à VERRIER Muriel, BERTHOLLIER Christian à FERRARI Myriam.

02 Absents : BILLON Pierre, LABBAY Catherine.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour les motifs suivants :

- Le programme d'investissement « *Porte d'entrée Via Rhona* » regroupant plusieurs projets commence à se concrétiser avec le démarrage annoncé des travaux liés à l'opération Esplanade du Guiers. Pour mémoire, aujourd'hui l'ensemble du programme est géré via l'opération 1711 « *porte d'entrée Via Rhona* ». Afin d'affiner le suivi de ce programme il est proposé de créer une opération spécifique dédiée au projet Esplanade du Guiers.
- Le service des Ressources Humaines a réalisé un atterrissage budgétaire du chapitre 012 au niveau de l'ensemble des budgets de la CCVG. Par prudence, il est proposé de rajouter une marge de 5 000 euros au niveau de ce chapitre sur le budget principal afin de pallier à d'éventuels imprévus d'ici au mois de Décembre.

- Du fait de la décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe Val Guiers Jasmin et des flux croisés (subvention d'équilibre et remboursement d'avance notamment) entre ce budget annexe et le budget principal ; des évolutions doivent être apportées.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	13 665.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 665.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	69 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	69 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657363 : SPA	0.00 €	8 665.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	8 665.80 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	82 665.80 €	82 665.80 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	69 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	69 000.00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
R-1313-1711 : PORTE ENTREE VIARHONA	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €
R-1313-17111 : ESPLANADE DU GUIERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €	110 000.00 €
D-2031-1711 : PORTE ENTREE VIARHONA	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-17111 : ESPLANADE DU GUIERS	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-46 : PRAVAZ	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-1711 : PORTE ENTREE VIARHONA	361 834.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-17111 : ESPLANADE DU GUIERS	0.00 €	260 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	361 834.20 €	260 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-27638 : Autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	240 834.20 €	0.00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	240 834.20 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	461 834.20 €	280 000.00 €	360 834.20 €	179 000.00 €
Total Général		-171 834.20 €		-171 834.20 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;
- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 27/10/2023,

Le Président,
Paul REGALLET



Val 
Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

